

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PERCÉ**

AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que lors de la séance tenue le 2 février 2016, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 495-2016 modifiant le *Règlement numéro 485-2014 établissant la tarification pour la gestion des matières résiduelles* en ce qui a trait aux logements intergénérationnels;
- Règlement numéro 496-2016 modifiant le *Règlement numéro 493-2015 concernant les services municipaux d'aqueduc et d'égout* en ce qui a trait aux logements intergénérationnels.

AVIS est aussi donné que lesdits règlements sont déposés au bureau de la greffière de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 3 février 2016.

**Gemma Vibert,
Greffière**